

Proposition de contrat doctoral : l'École en situation de crise : quelles réponses ?

Projet

En mars 2020, la France se confine et l'ensemble des structures scolaires sont fermées. Pour autant, l'École – au sens générique du terme – poursuit vaillamment ses activités : enseignement, certification (collège, lycée, université), concours, recrutement des étudiants (parcoursup, classes préparatoires, etc.). Le présent projet de thèse aurait pour objet de mettre en perspectives la manière dont l'École a réagi dans la situation actuelle en comparant à des situations antérieures de crise graves (sanitaires ou non) qui ont mis à mal le fonctionnement de l'ensemble du système éducatif. Elle devra essayer de comprendre comment les institutions ont anticipé ou non la situation de crise, comment elles ont réagi et comment les acteurs ont fait face à de telles situations, quelles ont été les conséquences sociales et pédagogiques notamment sur les élèves. Cette thèse s'inscrirait dans le champ des sciences de l'éducation et plus spécifiquement de l'histoire de l'éducation et des politiques éducatives mises en œuvre.

Il nous semble que plusieurs moments peuvent être repérés dans l'histoire récente.

Premier moment : la Seconde Guerre mondiale. Sans remonter, en effet, à la grippe dite espagnole de 1918 et à la peste dans les bidonvilles de Paris en 1920, la thèse pourrait commencer par une première analyse d'une situation exceptionnelle qui n'est pas liée à des causes sanitaires mais interdit la continuité traditionnelle des apprentissages : la guerre de 1939 (exode, bombardements) : anticipation, organisation d'un enseignement à distance, organisation des examens et des concours (avec sessions spéciales pour les prisonniers en 1945 notamment), conséquences pour les élèves, les professeurs et les parents.

Second moment : il serait intéressant de considérer la grippe de 1957 dite « asiatique » et oubliée depuis malgré 25 à 100 000 morts en France selon les estimations. Il semble que, sous bénéfice d'inventaire, rien n'ait été fait après hésitations et débats au niveau ministériel quant au report de la rentrée scolaire en région parisienne.

Troisième moment : on pourrait également examiner les décisions prises en 1968 (réorganisation des cours, examens à l'oral, concours sans écrits) dans une situation de crise sociale et de transformation du système éducatif.

Quatrième moment : on pourrait enfin examiner les mesures prises par le Ministère de l'Éducation nationale entre 2004 et 2009 lors de l'épidémie de grippe H5N1 puis H1N1 avec des dispositions envisagées assez proches de ce que l'on connaît aujourd'hui (gestes barrières, fermetures d'écoles, continuité pédagogique, recours aux ENT et site du CNED...etc). A l'époque, le ministère avait en réserve des cours filmés ou enregistrés pour la télévision et la radio pour 3 mois de diffusion à raison de 5/6 heures par jour (4 jours par semaine). Mais, aucune garde alternative d'enfants n'avait été prévue.

Cinquième moment : examen de la situation actuelle – mesures prises, adaptation de l'ensemble du système et des différents acteurs. Si l'on peut travailler sur archives pour les périodes précédentes, en revanche pour la période actuelle, il faudra s'appuyer sur la presse et les médias afin d'établir une chronologie fine des décisions politiques prises (différentes phases, organisation des examens en contrôle continu, recrutement des enseignants) et repérer les injonctions qui ont été lancées et la médiatisation faite.

Le projet de thèse étant en histoire de l'éducation, le projet devra faire état de sources d'archives manuscrites et imprimées (littérature grise et presse écrite et audiovisuelle, réseaux sociaux), de témoignages ainsi que de références bibliographiques majeures.

Modalités de candidature

Dossier à envoyer pour le 1er juin au plus tard.

Projet de thèse en **5 pages maximum** avec indication succincte des sources et bibliographie

Les candidatures sont à envoyer à bruno.poucet@u-picardie.fr et julien.cahon@u-picardie.fr. Ils ont pour tâche de proposer une ou un candidat à l'appréciation du jury.

Évaluation

Un entretien de présélection sera organisé.

Un jury sélectionnera ensuite les candidats présentés par les différents laboratoires de sciences humaines. Ce jury est composé des membres du conseil de l'école doctorale et se déroule habituellement début juillet.

Le jury de classement définitif entre les candidats présentés par les différents laboratoires est composé des membres de l'école doctorale sciences humaines et sociales : ce sont nécessairement des professeurs ou des habilités, la plupart du temps directeur de laboratoire en sciences humaines et sociales ou représentants des directeurs, les étudiants élus par leurs pairs. Le jury est donc pluridisciplinaire (histoire, sciences de l'éducation, science politique, droit, littérature) Les directeurs pressentis ne font pas partie du jury.

La liste complète de ces membres se trouve sur le site de l'école doctorale. <https://www.u-picardie.fr/ecoles-doctorales/edshs/>

Encadrement

- Directeur : Bruno Poucet, professeur des universités,
- Co-directeur : Julien Cahon, maître de conférences.

Bruno Poucet est professeur en histoire de l'éducation dans le département de sciences de l'éducation de l'UFR de sciences humaines à l'Université de Picardie Jules Verne. Il est directeur du CAREF.

Julien Cahon est maître de conférences en histoire de l'éducation à l'INSPE de l'académie d'Amiens Hauts-de-France, Université de Picardie Jules Verne. Il est membre du conseil de laboratoire du CAREF et rédacteur en chef adjoint de la revue *Carrefours de l'éducation*.